

Bruxelles, le 9 novembre 2023
(OR. en)

15255/23

STATIS 76
ECOFIN 1158
UEM 351

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine: Secrétariat général du Conseil

Destinataire: délégations

N° doc. préc.: 14563/23

Objet: Conclusions du Conseil sur les statistiques de l'UE

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil sur les statistiques de l'UE en 2023, approuvées par le Conseil (Ecofin) lors de sa session tenue le 9 novembre 2023.

Conclusions du Conseil sur les statistiques de l'UE en 2023

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

À la lumière des priorités fixées dans les précédentes conclusions du Conseil sur les statistiques de l'UE publiées en novembre 2022, notamment pour ce qui est du rapport du CEF sur les obligations d'information dans le cadre de l'UEM, et compte tenu des orientations politiques pour la Commission 2019-2024, le Conseil a fait le point sur les progrès relatifs aux obligations d'information dans le cadre de l'UEM, aux statistiques destinées à la procédure concernant les déficits excessifs (PDE), à la surveillance des déséquilibres macroéconomiques et aux statistiques structurelles.

Réponse statistique aux crises

Le Conseil NOTE AVEC SATISFACTION que le système statistique européen (SSE) et le Système européen de banques centrales (SEBC) ont continué d'apporter en temps utile un soutien statistique efficace à la réponse de l'UE à l'agression militaire de la Russie contre l'Ukraine.

Dans ce contexte, le Conseil SE FÉLICITE en particulier de la participation d'Eurostat et des efforts que l'office a déployés, en étroite coopération avec les États membres, pour élaborer des statistiques relatives à l'énergie et fournir des orientations pour l'enregistrement statistique harmonisé des mesures gouvernementales visant à lutter contre l'incidence des prix élevés de l'énergie.

Le Conseil SOULIGNE qu'il est hautement prioritaire de disposer en temps utile de statistiques de l'énergie et, par conséquent, ENCOURAGE la mise en œuvre rapide et complète du règlement modifié sur les statistiques de l'énergie. Le Conseil SALUE l'élaboration de nouveaux indicateurs relatifs aux énergies renouvelables, à l'efficacité énergétique, aux nouveaux carburants et au stockage de l'énergie, et PREND NOTE de l'intention de la Commission de proposer une nouvelle modification concernant la communication d'informations sur l'hydrogène.

Statistiques relatives aux objectifs de développement durable et au pacte vert pour l'Europe

Le Conseil SE FÉLICITE des résultats obtenus par Eurostat pour ce qui est de fournir des indicateurs et des informations statistiques aux fins du suivi de la mise en œuvre des objectifs de développement durable au niveau de l'Union européenne dans le contexte du Semestre européen ainsi que de la contribution d'Eurostat à l'examen volontaire de l'UE, et ENCOURAGE Eurostat, en coopération avec les États membres, à continuer à suivre les progrès accomplis en vue de la réalisation des ODD.

Le Conseil SALUE les efforts entrepris par le SSE et le SEBC pour répondre aux exigences d'information découlant du pacte vert pour l'Europe, notamment dans les domaines des statistiques relatives à l'énergie, des statistiques concernant l'environnement et le climat, des comptes économiques de l'environnement, des instruments de la finance verte, des statistiques des transports et du suivi de l'économie circulaire.

Le Conseil PREND NOTE de la proposition de la Commission visant à modifier le règlement (UE) n° 691/2011 relatif aux comptes européens de l'environnement afin d'élargir l'éventail des comptes économiques de l'environnement en introduisant de nouveaux modules dans les domaines de la foresterie, des écosystèmes et des subventions environnementales; le Conseil ENCOURAGE le SSE à élaborer une stratégie actualisée en matière de comptes de l'environnement pour la période 2024-2028, afin d'orienter les évolutions futures, en tenant compte des besoins des décideurs politiques et de la charge pesant sur les autorités statistiques nationales et en évitant les chevauchements avec d'autres initiatives d'organisations internationales.

Rendre le cadre juridique régissant les statistiques européennes apte à répondre aux besoins futurs et assurer l'accès aux données pour l'élaboration de statistiques officielles plus rapidement disponibles et plus détaillées

Le Conseil PREND NOTE de la proposition de révision ciblée du règlement (CE) n° 223/2009 relatif aux statistiques européennes, présentée par la Commission afin de répondre aux besoins des utilisateurs de disposer de statistiques officielles européennes plus actuelles, plus fréquentes et plus détaillées, notamment en période de crise. La proposition vise à permettre aux autorités statistiques d'exploiter pleinement le potentiel offert par les nouvelles technologies et sources numériques, en particulier les données détenues par le secteur privé, en permettant leur utilisation pour les statistiques européennes, et vise également à rendre le SSE plus efficace en promouvant le partage des données et en renforçant la coordination au sein des écosystèmes de données européens et nationaux. Le Conseil ACCUEILLE AVEC SATISFACTION les tentatives visant à régler juridiquement l'accès aux données détenues par le secteur privé à des fins statistiques et souligne la nécessité de procédures transparentes et simples à cet égard, qui cadreraient avec les règles actuelles en matière de production de statistiques européennes.

Le Conseil PREND NOTE de l'avis de la BCE du 28 septembre 2023 sur la proposition. L'avis vise à approfondir la coopération statistique entre le SSE et le SEBC.

Le Conseil ATTEND AVEC INTÉRÊT et ENCOURAGE l'adoption en temps utile du règlement modificatif.

Le Conseil PREND NOTE AVEC SATISFACTION du programme d'innovation conjoint du SSE, qui comporte une série de projets prioritaires mettant à profit les nouvelles technologies et les nouvelles sources de données. Dans ce contexte, le Conseil RÉAFFIRME qu'il est important que les producteurs de statistiques officielles disposent durablement d'un accès accru à de nouvelles sources de données, en particulier aux données détenues par le secteur privé.

Ressources suffisantes pour les statistiques officielles

Le Conseil RÉAFFIRME la nécessité de veiller à ce que les ressources humaines et financières soient suffisantes pour Eurostat et les autorités statistiques nationales, afin de répondre aux besoins urgents en matière de données, y compris en ce qui concerne la transformation numérique, la transition écologique et le changement climatique.

Rapport 2023 du CEF sur les obligations d'information dans le cadre de l'UEM

Le Conseil PREND NOTE des développements décrits dans le rapport 2023 du CEF sur les obligations d'information dans le cadre de l'UEM. En particulier, le Conseil:

SE FÉLICITE des nouvelles améliorations qui ont été apportées en ce qui concerne la couverture géographique, l'actualité des données et la qualité globale des principaux indicateurs économiques européens (PIEE).

SOULIGNE le rôle important que les PIEE continuent de jouer comme base du suivi des évolutions économiques à court terme et ATTEND AVEC INTÉRÊT de nouveaux progrès pour combler les lacunes restantes.

Le Conseil SE FÉLICITE de l'élaboration d'un nouvel indice mensuel de la production de services et du fait que la Commission ait proposé qu'il vienne remplacer l'actuel indicateur trimestriel du chiffre d'affaires des services en tant que PIEE à partir d'avril 2024.

Le Conseil PREND NOTE des activités en cours dans le cadre de l'initiative du G20 sur les lacunes en matière de données et, en particulier, ENCOURAGE les travaux entrepris sur les statistiques relatives au changement climatique et sur des mesures de la répartition des revenus, de la consommation et du patrimoine des ménages qui soient compatibles avec les agrégats macroéconomiques.

Statistiques relatives à la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques (PDM) et au pacte de stabilité et de croissance

Le Conseil SE FÉLICITE de l'assurance qualité qui sous-tend les statistiques utilisées pour la PDM, et ACCUEILLE AVEC SATISFACTION le rapport annuel SSE-SEBC sur l'évaluation de la qualité des statistiques relatives à la PDM, élaboré par Eurostat et la BCE, PRENANT NOTE des actions qui y sont recensées.

Le Conseil SOULIGNE qu'il importe de disposer d'un cadre clair, homogène et stable pour le traitement statistique des données relatives aux finances publiques, et INVITE UNE NOUVELLE FOIS les États membres à faire en sorte que toutes les données statistiques nécessaires aux fins de l'application du critère des dépenses du pacte de stabilité et de croissance, compte tenu également des discussions en cours sur la réforme du cadre de gouvernance économique de l'UE, y compris les données relatives aux recettes publiques provenant de fonds de l'UE, soient communiquées à Eurostat, et souligne l'importance de l'harmonisation et de la transparence de ces données.

Statistiques immobilières

Le Conseil SALUE et ENCOURAGE les travaux menés tant par le SSE que par le SEBC en vue d'améliorer les indicateurs de l'immobilier commercial.

Statistiques des entreprises

Le Conseil SE FÉLICITE de l'achèvement du cadre réglementaire, y compris le règlement relatif aux statistiques européennes d'entreprises (règlement (UE) 2019/2152), qui est complété par dix actes d'exécution et actes délégués. Le Conseil ACCUEILLE FAVORABLEMENT les nouvelles statistiques offertes aux utilisateurs, notamment en ce qui concerne la production mensuelle de services, ainsi que le commerce des services par mode de fourniture (MoS) et selon les caractéristiques des entreprises (STEC). Le Conseil SE DÉCLARE CONSCIENT que les améliorations apportées en matière de statistiques d'entreprises sont fondées sur de nouvelles sources de données, y compris des microdonnées sur les exportations intra-UE de biens échangés entre les États membres, et permettent de réduire sensiblement la charge de réponse pesant sur les entreprises tout en maintenant un niveau de qualité satisfaisant.

Le Conseil ENCOURAGE le SSE à poursuivre l'élaboration de statistiques sur la contribution des petites et moyennes entreprises à l'économie, les ventilations régionales, les liens avec des microdonnées et la mesure des entreprises à forte croissance.

Le Conseil PREND ACTE des résultats obtenus par le SSE en ce qui concerne la fourniture de données et d'indicateurs dans le contexte de la communication sur la décennie numérique, et SOULIGNE qu'il importe de mettre pleinement en œuvre le plan d'action du SSE. Dans ce contexte, le Conseil SE FÉLICITE des nouvelles initiatives visant à répondre aux besoins et aux lacunes recensés en matière de données.

Statistiques démographiques et sociales

Le Conseil SALUE les négociations en cours sur la proposition de la Commission relative à des statistiques européennes sur la population et SE FÉLICITE de la publication, par Eurostat, de projections démographiques à long terme en mars 2023.

Le Conseil PREND NOTE de la récente proposition de la Commission relative à un nouveau règlement sur les statistiques du marché du travail concernant les entreprises, et SOULIGNE qu'il importe de disposer en temps utile de statistiques sur le coût de la main-d'œuvre. Le Conseil SE FÉLICITE des progrès réalisés par le SSE en ce qui concerne un exercice pilote de recueil de données sur les travailleurs des plateformes numériques, et ATTEND AVEC INTÉRÊT la publication des premiers résultats d'ici la fin de 2023.

Le Conseil ENCOURAGE le SSE, qui procède actuellement au réexamen des statistiques de la santé, dans le but d'évaluer les collectes de données existantes, les besoins des utilisateurs et les possibilités de simplification, à en profiter pour apporter des améliorations à ces statistiques.